

Question écrite N° 3792

Education à la citoyenneté au secondaire 2 : après le postulat no 443 et l'excellent rapport Cattin-Ciocchi, où en est-on ?
Christophe Schaffter (CS-POP)

Réponse du Gouvernement

Le Gouvernement a conscience de la nécessité de renforcer l'éducation citoyenne chez les jeunes, et en particulier dans les écoles du secondaire 2.

Les élections cantonales de cet automne ont mis en évidence un taux de participation particulièrement faible. Par ailleurs, les dérives constatées sur les réseaux sociaux avec la diffusion massive de fausses informations soulignent également le besoin de renforcer les actions d'éducation à la citoyenneté et de développement de l'esprit critique.

Selon une étude récente de l'Université de Zurich sur l'indigence médiatique, près d'un Suisse sur deux ne s'informe plus par le biais des médias traditionnels. Cette proportion atteint même 90% chez les jeunes âgés de 12 à 19 ans.

L'étude montre également que le choix des médias et la fréquence de leur utilisation influencent la participation au débat politique. Ainsi, le taux de participation aux votations atteint environ 70% chez les personnes qui consultent régulièrement les médias traditionnels. En revanche, ce taux tombe à environ 30% chez celles qui s'informent exclusivement via les réseaux sociaux. Le phénomène met en lumière la nécessité de développer des stratégies d'éducation aux médias efficaces pour freiner cette tendance et renforcer l'engagement citoyen.

Le rapport sur le postulat 443 relevait déjà les enjeux liés à la citoyenneté ainsi que les risques pour la société si les jeunes générations se détournent de l'engagement citoyen. Il abordait également les questions relatives au traitement de l'information.

Ce rapport recommandait de renforcer l'éducation à la citoyenneté au niveau du secondaire 2 en s'appuyant sur deux axes :

- I. L'élaboration d'un portfolio permettant de recenser les activités et les compétences acquises tout au long du parcours scolaire et de formation des jeunes, notamment en matière de citoyenneté et de traitement de l'information.
- II. Des actions en lien avec la citoyenneté au niveau du canton et des écoles, telles que la semaine des médias à l'école, la participation à CinéCivic, l'instauration d'une journée cantonale de la citoyenneté ou encore des ateliers dédiés à l'information numérique. Dans ce sens, une action coordonnée avec la Chancellerie cantonale, le Service de la population, le Délégué aux affaires communales ou d'autres acteurs-clés de ces domaines devrait être proposée.

Compte tenu des ressources limitées, le Gouvernement a estimé, comme le propose le rapport, que les mesures envisagées doivent être mises en œuvre au niveau intercantonal, par l'intermédiaire par exemple de la Conférence intercantonale citoyenneté (CiC). Sous l'impulsion du canton du Jura, cette dernière devrait constituer un groupe de travail, rendre les mesures concrètes et pratiques et déposer une demande auprès de la Conférence intercantonale de l'instruction publique et de la culture de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et/ou de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instructions publique (CDIP), afin d'obtenir le financement nécessaire.

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

1. Ledit rapport Cattin-Ciocchi de 2023 est-il connu des autorités scolaires jurassiennes ?

Le rapport, validé par le Gouvernement en juin 2024, a été présenté aux services du Département. Il a également fait l'objet d'une présentation au niveau intercantonal, notamment auprès de la Conférence intercantonale citoyenneté (CiC).

2. Si oui, quel écho les autorités scolaires du secondaire 2 entendent-elles donner à ce rapport ?

L'enseignement dispensé dans les différentes filières du secondaire 2 dépend de plans d'études cadres cantonaux ou fédéraux dans lesquels les objectifs de formation ne laissent que peu de marges de manœuvre.

Les recommandations qui découlent du rapport proposent néanmoins des pistes intéressantes quant aux actions à entreprendre dans le but de développer la notion de citoyenneté auprès des élèves et apprentis.

Le Service de la formation postobligatoire et les divisions du CEJEF, en fonction des ressources à leur disposition pour ce projet, engageront dès que possible les démarches nécessaires en vue d'initier la mise en œuvre de certaines mesures, en particulier la Semaine des médias à l'école ou l'organisation d'une cérémonie réservée aux élèves qui accèdent à la majorité, en présence notamment de représentants des autorités politiques.

3. Si non, entendent-elles donner au plus vite une consistance aux recommandations dudit rapport ?

Il appartiendra au Gouvernement de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport et de désigner un nouveau représentant du canton du Jura auprès de la CiC.

Delémont, le 20 janvier 2026



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître